



URGENT: factures de cantine non réglées 3ème trimestre

publié le 07/06/2016

Pour les retardataires, merci de songer au paiement de la facture de cantine, je vous rappelle que celle-ci devait être réglée avant le 09 mai...

Si vous avez des difficultés ou souhaitez un report de délai, vous pouvez me contacter pour que nous puissions trouver ensemble des solutions.

En vous remerciant.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.